

COMMUNE D'AVIRON
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Sous la présidence de Mme BERTIN, Maire, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente d'Aviron le jeudi 18 février 2021 à 20 h 00.

Etaient présents :

Mesdames BERTIN, DUCROCQ, JACQUES, ZABIVOROTA, HELOUIN, BODIN
Messieurs DROUARD, LAUDOUAR, MORIN, HATTON, RENOUF, MARTIN

Absents excusés : Madame LE PROVOST, M. MONTAIGNE

Pouvoirs :

Mme LE PROVOST a donné pouvoir à Mme BODIN

A été nommé secrétaire de séance : Mme JACQUES

Approbation du compte rendu du 10 décembre 2020

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif 2020
- Demande de renouvellement d'adhésion au groupement d'achat pour la fourniture en électricité des différents sites de la commune
- Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public
- Autorisation de signature – Convention avec le CAUE
- Autorisation de verser un don à l'AFM dans le cadre du TELETHON
- Demande de branchement électrique sur la parcelle AE 26
- Autorisation de signature – Demande de fonds de concours pour l'acquisition d'un défibrillateur
- Autorisation d'encaisser un chèque émis par ORANGE
- Questions diverses

Vote du compte administratif 2020

Mme la Maire présente et commente le compte administratif 2020

| Section de fonctionnement | | Section d'investissement | |
|--|----------------|--|----------------|
| Dépenses | - 681 010,93 € | Dépenses | - 261 605,03 € |
| Recettes | + 771 908,43 € | Recettes | + 495 445,92 € |
| Report exercice 2019 | +285 001,10 € | Report exercice 2019 | + 52 630,86 € |
| Résultat à reporter au 31/12/2020 | + 375 898,20 € | Résultat à reporter au 31/12/2020 | + 286 471,75 € |
| Excédent à reporter pour 2021 : | | 662 369,95 € | |

Mme la Maire quitte la salle et Mme BODIN fait procéder au vote : Pour : 13 voix

Demande de renouvellement d'adhésion au groupement d'achat pour la fourniture en électricité des différents sites de la commune coordonné par le SIEGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1 à L. 331-4,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'Aviron d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique,

Considérant qu'eu égard à sa dimension départementale et son domaine de compétence, le SIEGE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents et d'autres acheteurs publics concernés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide d'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE pour les besoins de la collectivité, selon les possibilités fixées à l'article 2 de l'acte constitutif du groupement, pour ce qui concerne :

- Les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 kVA ;
- Les contrats relatifs aux installations et sites ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA ;
- Les contrats relatifs aux installations d'éclairage public.

- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE et figurant en annexe à la présente,
- Autorise Mme la Maire à signer l'acte constitutif joint en annexe et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public

Mme Tamara Moreno Quezada propose de faire découvrir aux habitants d'Aviron les spécialités de cuisine mexicaine qu'elle prépare.

Pour cela, elle souhaite installer son food truck sur le parking de la salle des fêtes le mardi soir de 18 h 30 à 21 h 00.

Dans la mesure où il s'agit d'une occupation privative du domaine public, Mme la Maire précise aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer une redevance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise l'installation du food truck de Mme Tamara Moreno Quezada sur le parking de la salle des fêtes le mardi soir de 18 h 30 à 21 h 00
- Fixe la redevance annuelle d'occupation du domaine public à 100 €
- Autorise Mme la Maire à signer une convention pour une année pour l'occupation temporaire du domaine public avec Mme Tamara Moreno Quezada.

Autorisation de signature – Convention avec le CAUE

La commune d'Aviron adhère depuis de nombreuses années au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure (CAUE 27). Cette adhésion lui permet de bénéficier d'un certain nombre de prestations prévues dans le cadre de ses missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage.

La commune ayant été sollicitée à plusieurs reprises par des opérateurs qui souhaitent réaliser des travaux d'urbanisation de terrains situés en zone U et AU, Mme la Maire propose au conseil municipal de faire appel au CAUE 27 pour une mission de conseil ponctuel en matière d'aménagement de ces espaces.

Cette prestation donne lieu à une participation volontaire et forfaitaire de la commune de 3 500 € non assujettie à la TVA au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE 27. Elle est formalisée par une convention d'une durée d'un an à compter de sa signature.

L'ensemble du conseil municipal pourra participer aux rencontres proposées par le CAUE dans le cadre de cette mission de conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Valide l'intervention du CAUE 27 dans le cadre d'une mission de conseil aux élus
- Autorise Mme la Maire à signer la convention avec le CAUE 27 ainsi que tous les documents s'y rapportant
- Décide d'inscrire au budget de l'exercice les crédits correspondants

Autorisation de verser un don à l'AFM dans le cadre du TELETHON

En raison de la situation sanitaire particulière liée à l'épidémie de COVID 19 qui a engendré une baisse importante des dons effectués au profit du Téléthon en décembre dernier, Mme la Maire propose au conseil municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association AFM Téléthon afin de venir en aide aux personnes touchées par la maladie.

Des échanges ont lieu entre les conseillers sur la possibilité d'apporter un soutien ponctuel à d'autres associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (une abstention)

- D'octroyer une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association AFM Téléthon,
- Charge Mme la Maire de procéder au versement de la subvention et de signer tout document s'y rapportant.

Demande de branchement électrique sur la parcelle AE 2

La commune d'Aviron a été sollicitée par le propriétaire de la parcelle AE 26 qui souhaite obtenir un branchement électrique.

L'intéressé a bénéficié d'un branchement provisoire pendant plusieurs années.

Cette parcelle est située en zone non constructible (zone N). Il s'agit d'un espace boisé classé.

Mme la Maire demande au conseil municipal de se prononcer afin de savoir s'il s'oppose ou pas à un raccordement au réseau d'électricité pour un branchement de type « camping » qui serait à la charge du demandeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (8 pour – 2 contre – 4 abstentions) de ne pas s’opposer à un raccordement au réseau d’électricité pour un branchement de type « camping » à la charge du demandeur.

Suite au débat qui a lieu au sein du conseil municipal, il a été demandé à ce qu’une vérification soit réalisée afin de s’assurer que l’évacuation des eaux usées est faite dans de bonnes conditions.

Autorisation de signature – Demande de fonds de concours pour l’acquisition d’un défibrillateur

A compter du 1^{er} janvier 2022, les Etablissements Recevant du Public de 5^{ème} catégorie (salle des fêtes) doivent être obligatoirement équipés d’un défibrillateur.

Trois devis ont été demandés :

- 1^{er} devis : Société DEFIBRIL
Montant : 1503,40 € HT soit 1 804,08 € TTC
- 2^{ème} devis : Société DEFIBTECH
Montant : 1 640 € HT soit 1 968 € TTC
- 3^{ème} devis : Société SECURIMED
Montant : 2 045 € HT soit 2 454 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le devis de la société DEFIBRIL au montant estimé
- Autorise Mme la Maire à solliciter un fonds de concours auprès de l’EPN d’un montant de 751,70 € et à signer tous les documents nécessaires à la constitution de ce dossier.
- Décide d’inscrire au budget de l’exercice les crédits correspondants

Autorisation d’encaisser un chèque émis par ORANGE

Mme la Maire demande au Conseil Municipal son accord pour l’encaissement d’un chèque d’un montant de 62,40 € remis par ORANGE en remboursement d’un avoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise Mme la Maire à encaisser le chèque émis par ORANGE pour un montant de 62,40 € ;
- Charge Mme la Maire d’effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

L’ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 21 h 45



La Maire,

Sophie BERTIN